

Dépôt : Joëlle Welfring

Luxembourg, le 18 décembre 2025

P2 8596

## MOTION

### Relative au suivi des différentiels de prix de l'électricité et des énergies fossiles

La Chambre des Député·e·s,

#### Considérant

- que la transition énergétique repose sur l'électrification des secteurs à forte intensité énergétique ainsi que sur le développement d'une production d'électricité issue de sources renouvelables ;
- que la réussite de cette transition exige une prévisibilité accrue ainsi que des prix de l'électricité stables et abordables afin de favoriser l'électrification à grande échelle ;
- que pour les entreprises l'accès à une électricité à un prix compétitif constitue une condition indispensable au maintien de leur compétitivité ;
- que pour les ménages l'électrification dépend également de la disponibilité d'une électricité à un prix compétitif permettant de préserver leur pouvoir d'achat ;
- que l'attractivité de l'électrification et des technologies durables dépend largement de leur compétitivité économique par rapport aux énergies fossiles, notamment le gaz naturel et les combustibles liquides ;
- que le suivi régulier de l'évolution du différentiel entre les prix de l'électricité et ceux du gaz et des combustibles liquides est essentiel pour apprécier l'orientation et l'efficacité des politiques publiques en matière de transition énergétique ;
- que la disponibilité d'informations actualisées sur ces différentiels constitue une condition préalable à la transparence ainsi qu'à une évaluation rigoureuse et objective des politiques publiques ;
- que de telles informations ne sont actuellement pas disponibles de manière systématique et accessible ;

**Invite le gouvernement**

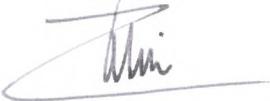
- à élaborer, pour l'année 2026, une projection du différentiel entre les prix de l'électricité d'un côté et, de l'autre, ceux du gaz naturel ainsi que des combustibles liquides (mazout, essence et diesel) en présentant distinctement deux scénarios :
  1. un scénario ne tenant pas compte de la contribution de l'État aux coûts à transposer dans les tarifs d'utilisation des réseaux électriques et
  2. un scénario intégrant ladite contribution ;
- à assurer un suivi régulier de ces différentiels et en publier chaque année un bilan annuel fondé sur les données constatées ainsi qu'une projection pour l'année à venir, en ventilant les prix par niveau de tension du réseau (basse tension, moyenne tension, haute tension et très haute tension).

Motion adoptée par la Chambre des Députés  
en sa séance publique du 18 décembre 2025

Le Secrétaire général,

  
Laurent Scheeck

Le Président,

  
Claude Wiseler